

COMMENT BIEN UTILISER LE SERVICE DE DÉPÔT DES ŒUVRES EN LIGNE ?

NAVIGATEURS

Pour une utilisation optimale de vos services en ligne, la Sacem vous recommande d'utiliser la version la plus récente de Google Chrome ou de Mozilla Firefox.

Ces navigateurs sont téléchargeables gratuitement sur Internet.



Google Chrome



Mozilla Firefox

Pour vérifier que votre navigateur est à jour :

- Sur Mozilla Firefox : Paramètres / Aide / A propos de Firefox
- Sur Google Chrome : Paramètres / Aide / A propos de Google Chrome

Nous ne pouvons pas garantir le bon fonctionnement des services sur le navigateur Safari et nous déconseillons l'utilisation d'Internet Explorer.

DÉPOSER UNE ŒUVRE EN LIGNE

Les œuvres que vous pouvez déposer en ligne (et uniquement ces œuvres) :

- Chanson
- Instrumental
- Texte, sketch, poème
- Musique de jazz, musique électro
- Musique illustrative, habillage

La durée de l'œuvre que vous déposez en ligne ne doit pas dépasser 15 minutes.

Les œuvres que vous ne pouvez pas déposer en ligne (utiliser un bulletin de déclaration papier téléchargeable sur sacem.fr / *Créateurs et éditeurs* / *Documents* / *Bulletins de déclaration*) :

- Arrangement, adaptation, œuvre avec auteur(s) et/ou compositeur(s) du domaine public
- Musique symphonique ou électro-acoustique
- Texte de doublage ou de sous-titrage
- Réalisation audiovisuelle, musique de film ou de série, de publicité
- Billet d'humeur (chronique) ou texte de présentation utilisé pour la première fois dans une émission de divertissement.
- Conte musical
- Parodie
- Les œuvres de plus de 15 minutes.

Le statut de l'œuvre :

Lorsque vous déposez votre œuvre en ligne, 3 statuts vous sont proposés :

- Inédite : l'œuvre ne contient que des auteurs ou des compositeurs et aucun éditeur.
- Editée : l'œuvre contient des auteurs, des compositeurs et un ou des éditeurs. Attention, les éditeurs doivent tous être membres de la Sacem pour faire un dépôt en ligne.
- Provisoire : le dépôt provisoire vous permet de déposer à la Sacem une œuvre qui n'est pas totalement terminée. Il peut s'agir d'un texte en attente de musique, d'une musique en attente de texte, d'une chanson incomplète, etc. Lorsque votre œuvre sera finalisée, vous devrez faire un nouveau dépôt complet (musique, texte, contrats éventuels...) en indiquant le code œuvre du dépôt provisoire.

Les pièces à joindre à votre dépôt dépendent du statut de l'œuvre.

Les éléments dont vous avez besoin avant de commencer votre dépôt :

- Le texte dans un fichier PDF
- La partition dans un fichier PDF ou le fichier son au format MP3 ou WAV
- Le contrat d'édition dans un fichier PDF (si l'œuvre est éditée)
- L'adresse email et le numéro de téléphone portable de toutes les personnes ayant participé à la création de l'œuvre.

Spécificités des fichiers :

- Le fichier son doit être déposé au format MP3 ou WAV et ne doit pas dépasser 100 Mo.
- Les autres documents (texte, contrat) doivent être au format PDF et ne doivent pas dépasser 2 Mo.
- Le nom des fichiers ne doit pas contenir de caractères spéciaux, d'espaces et doit faire moins de 20 caractères. Le nom des fichiers peut contenir des majuscules mais l'extension (.mp3, .wav, .pdf) doit être en minuscules.

Pour ajouter des fichiers :

A l'étape 1, après avoir renseigné le titre de l'œuvre, sa durée, etc. :

- Cliquez sur « Parcourir »
- Sélectionnez le fichier dans votre ordinateur
- Cliquez sur « Ajouter un fichier »
- Indiquez le type de fichier joint (texte, fichier son, partition...)

Ajout des autres participants et partage des droits :

A l'étape 2, vous devez ajouter les éventuels autres participants à l'œuvre et à l'étape 3, indiquer le partage des droits.

- Vous ne devez pas déposer d'œuvre en ligne avec une personne membre d'une société d'auteur autre que la Sacem. En revanche, vous pouvez déposer une œuvre avec une personne membre d'aucune société d'auteur.
- Si vous ne trouvez pas un autre participant dans le moteur de recherche, vous pouvez ajouter manuellement les informations le concernant en cliquant sur « Pas de créateur trouvé ».
- Dans le cas d'un dépôt provisoire, aucun pourcentage n'est à indiquer car un dépôt provisoire ne peut pas générer de droits.
- Saisissez le partage des droits de reproduction mécanique (PHONO). Le total des parts entre les participants doit être égal à 100%. Lors de la saisie des pourcentages, la virgule doit être remplacée par un point.
- Cliquez sur « Visualiser le partage » pour voir le partage en droits d'exécution publique (DEP). Vous avez la possibilité d'appliquer le même partage qu'en phono ou de choisir un partage différent (cases OUI/NON au-dessus du bloc de saisie des parts).
- Cliquez sur « Etape suivante ».

Signature électronique :

- A la fin de la procédure, vous devez recevoir un code par SMS. Renseignez ce code et cliquez sur « Signer ».
- Si vous ne recevez pas de code par SMS, vous avez la possibilité de le recevoir par mail. Cette solution vous est directement proposée par le service si l'envoi du SMS a échoué ou si vous avez renseigné un mauvais code.
- Les autres participants de l'œuvre vont recevoir un mail avec un lien direct pour signer l'œuvre.
- Pour vérifier si vous avez des œuvres en attente de signature, rendez-vous dans votre espace membre, cliquez sur "Déposer une œuvre en ligne", à l'écran suivant, cliquez sur « Déposer une œuvre en ligne » puis sur « Signer une déclaration ».

VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME TECHNIQUE

Si malgré ces conseils, vous rencontrez des difficultés techniques ou constatez un bug, vous pouvez nous contacter au 01 47 15 47 15 ou écrire à societaires@sacem.fr en nous précisant si possible :

- Votre nom et votre prénom ou le nom de votre société d'édition.
- Votre COAD (Code ayant droit) ou votre numéro de personne si vous en avez connaissance.
- Le navigateur que vous utilisez et sa version.
- Si vous utilisez un PC ou un MAC.
- Le maximum de détails sur votre problème et éventuellement des captures d'écran.
- La date et l'heure où vous avez rencontré ce problème.

Ces informations nous permettront de vous répondre plus rapidement.
Dans tous les cas, nous ferons tout notre possible pour vous aider.